

DELIBERATION
De la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire
De l'Université Bretagne Sud

SÉANCE du 7 mai 2020

Délibération n° 18-2020 : Modalités de Contrôle des Connaissances de l'IUT de Lorient pour l'année universitaire 2020-2021

Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence
 Vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle, complété par l'arrêté du 27 mai 2014
 Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de Master, modifié notamment par l'arrêté du 4 février 2014 relatif à la nomenclature des mentions du DNM.
 Vu le Cadre National des Formations, modifié par l'arrêté du 30 juillet 2018
 Vu l'arrêté du 21 juillet 2017 portant sur l'accréditation de l'établissement

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire approuve les Modalités de Contrôle des Connaissances de l'IUT de Lorient, pour l'année universitaire 2020-2021.

Membres en exercice : 31 membres

Membres présents : 23

Membres représentés : 3

Suffrages exprimés : 25 Pour : 25

Contre : 0

Abstention(s) : 1

Délibération adoptée

Visa du Président

Signé par : Jean PEETERS
 Date : 26/06/2020
 Qualité : Le Président
 JEAN PEETERS

Document(s) en annexe au présent extrait : Modalités de Contrôle des Connaissances de l'IUT de Lorient pour l'année universitaire 2020-2021

Extrait transmis au Recteur, Chancelier des Universités le : 26 juin 2020

Document mis en ligne le : 26 juin 2020

Présidence

Rue Armand Guillemot • BP 92116
 56321 LORIENT Cedex
 02 97 87 66 66
www.univ-ubs.fr

Université Bretagne Sud : Faculté droit, sciences économiques & gestion • Faculté lettres, langues, sciences humaines & sociales • Faculté Sciences & Sciences de l'Ingénieur • Ecole d'ingénieurs ENSIBS • IUT Lorient - Pontivy • IUT Vannes • 13 laboratoires de recherche.